



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2015

Lieu : EWETA – route de Philippeville, 196 – 6010 Couillet.

Présents, excusés et procurations : voir documents annexés.

Pour l'EWETA : Sognia ANGELOZZI, Corine DEMANY et Laetitia ELLEBOUDT.

Monsieur Serge DELAVEUX préside la réunion.

Ordre du jour :

1. Cahier de revendications : suivi sur les négociations sectorielles 2015-2016 (Pièces jointes avec la convocation)
2. Divers

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur DELAVEUX signale que Monsieur HUBERT François retire son mandat d'administrateur à l'EWETA afin de poursuivre sa retraite.

Une lettre de remerciement pour ses bons et loyaux services auprès de l'EWETA lui sera adressée au nom de l'ensemble des administrateurs.

Sognia et Laetitia font un compte rendu de la sous-commission paritaire 327.03 du 27 octobre 2015.

Ces points sont repris dans la note préparatoire distribuée aux administrateurs en séance (et envoyée avec l'ordre du jour de ce Conseil d'administration « *Note préparatoire CA 17-11-15 – suivi SCP 327.03 – 27-10-15* »).

1. Cahier de revendications : suivi sur les négociations sectorielles 2015-2016

1.1. Compte rendu de la SCP 327.03 du 27 octobre 2015

- **PFA**
Refus - Revendication EWETA n'est pas acceptée mais il y a une ouverture du banc syndical pour comprendre la mesure et en étudier sa faisabilité technique et juridique auprès du Cabinet du Ministre PREVOT. Une demande commune de rencontre a été acceptée.
Les syndicats sont demandeurs d'une utilisation maximum des deux enveloppes (0,5% brut et 0,3% net) de la norme salariale.
- **Chèques repas sectoriels**
Refus – non conforme à la norme syndicale. Idem supra demande norme salariale
- **RCC**
Reconduction des CCT et signature le 25 novembre 2015.
- **Assurance hospitalisation**
Ouverture sur la poursuite de l'étude de ce point en conformité avec la norme salariale. Mandat pour interroger les mutuelles. Les organisations syndicales ont accepté.

- **Contrats d'entreprise**

Les contrats d'entreprise sont régis par le CWASS et la CCT sectorielle du 8 avril 2010 relative aux frais de déplacement. L'EWETA plaide pour que ces deux réglementations soient respectées par les ETA. Nous avons informé les syndicats sur notre étonnement face au colloque sur le dumping social et sur l'exportation de ce dossier en dehors de la sous-commission paritaire. Nous les avons informés de notre volonté de se pencher sur l'avenir de ce dispositif. Parallèlement, nous en discuterons aussi avec nos autorités de tutelle. Réunion d'un groupe de travail prévue le 23/11/2015 à l'EWETA.

- **Formation**

Les partenaires sociaux sont d'accord pour poursuivre l'étude des besoins – Réel besoin de se mettre à jour – Demande d'instauration de comités relatifs à l'étude de besoins – Revoir la méthode de travail.

- **Crédit-temps**

La CCT sera signée le 25 novembre 2015.

- **Aménagement fin de carrière**

Lister les mesures et relancer l'enquête auprès des ETA. Volonté syndicale d'aller plus loin en identifiant ce qui peut être réalisé auprès des entreprises.

- **Dispositif de maintien** : Nous avons informé les organisations syndicales que nous réfléchissons à une diminution de la subvention trimestrielle pour limiter les récupérations de l'AWIPH dépassant le coût salarial, et donc permettre aussi une augmentation du nombre de places en dispositif de maintien. Le banc syndical soutient notre réflexion et ajoute qu'il serait favorable à toute démarche politique permettant une meilleure prise en compte de la problématique du vieillissement des travailleurs en ETA

Le résultat de la dernière relance de l'enquête EWETA porte le nombre d'ETA pour la diminution du subside forfaitaire à 23 ETA pour et 3 ETA contre.

Nous connaissons également à présent le nombre de demandes des ETA pour les places en dispositif de maintien pour 2016, il y a 291 demandes.

- **Stress**

Le banc syndical propose d'actualiser la brochure stress de la campagne menée par l'EWETA et les organisations syndicales en 2006.

- **Journée ETA**

Nous avons demandé des précisions sur les thématiques. Le banc syndical propose le vieillissement en ETA, le rôle social des ETA, le nouvel OIP et l'impact pour les ETA. Aucune mention n'a été faite sur le financement de cette journée.

- **Prime syndicale et Chômage temporaire**

La Réunion du groupe de travail des ETA germanophones se tiendra ce jeudi – nous obtiendrons un mandat par la suite.

- **Congé ancienneté**

Refus. Le banc syndical n'a pas fait de commentaires.

1.2. Points de négociation à retenir :

Vous retrouverez ces points en page 2 de la présentation PowerPoint distribuée en séance.

1.2.1. Revendications syndicales

- **Pouvoir d'achat / Avantages**

Des simulations ont été effectuées par le secrétariat de l'EWETA pour identifier le coût patronal de l'utilisation d'une partie ou de la totalité des enveloppes disponibles (norme salariale) – voir slides n°5 et suivantes du PPT distribué/projeté en séance.

Pour le calcul de l'enveloppe de 0,3% net, il y a deux interprétations.

- L'une considère qu'on calcule la masse salariale nette globale du secteur et on applique 0,3%. L'augmentation possible se calculera donc en brut (tout compris) – interprétation du SPF Economie.
- L'autre considère qu'on calcule la masse salariale brute globale du secteur (tout compris) et on applique 0,3%. L'augmentation possible se calculera donc en net – interprétation du G10.

Si les deux enveloppes sont utilisées au niveau sectoriel, il ne reste plus de liberté de négociation au niveau de l'entreprise.

Les administrateurs/trices sont d'accord qu'une assurance hospitalisation a plus d'intérêt dans notre secteur mais il y a des risques d'évolution du coût patronal. Certaines assurances augmentent leur prix tous les deux ans.

Nous ne devons pas perdre de vue que les entreprises commerciales, via le G10, ont décidé l'application de ces deux enveloppes. Elles font face aux mêmes difficultés que les ETA sans compter que notre pouvoir subsidiant serre la vis. Si nous décidons d'utiliser la totalité des deux enveloppes, nous ferions passer un message faussé. Les ETA ne sont pas toutes en bonne santé : 19 ETA membres sont dans le rouge suivant les chiffres bilantaires 2014. Il faut s'interroger sur l'impact financier des décisions prises pour ces ETA.

L'assurance hospitalisation ne rentre donc pas dans cette logique.

Nous rappelons que des avancées sur le pouvoir d'achat sont conditionnées par l'acceptation du dossier sur l'opération de trésorerie du Fonds FSE ETAW pour les investissements.

L'objectif est donc de réaliser une opération de trésorerie sans léser le Fonds et ne pas détourner les moyens qui servent à payer les jours de congé d'ancienneté des travailleurs.

Explication : Le FSEETAW reçoit la dotation réservée aux jours de congé en début d'année. La première dépense (versement aux ETA) relative aux jours de congé du 1^{er} semestre est faite en octobre/novembre. Ensuite les ETA reçoivent la seconde partie en début d'année suivante pour rembourser le second semestre de l'année écoulée.

Proposition : Recevoir ce montant en janvier de l'année suivante au lieu du début de l'année écoulée. L'EWETA et les organisations syndicales ont rencontré la Cheffe de Cabinet, Madame GREOLI afin de se positionner sur la faisabilité technique et juridique de cette opération de trésorerie. Dans un premier temps, il a fallu vérifier si nous n'étions pas trop tard pour entamer le dossier.

Le budget 2016 voté par l'AWIPH doit encore être voté au parlement. A ce stade, un amendement parlementaire peut être envisagé pour modifier le budget de l'AWIPH et instaurer ce report technique. Le chef du Cabinet, Madame Alda GREOLI, nous recommande vivement de ne pas

poursuivre sur cette voie parce que les moyens financiers dégagés pour les congés d'ancienneté découlent des Accords du Non Marchand (ANM).

Nous pourrions dès lors attendre et changer l'affectation de ce budget au Comité Handicap du futur OIP dans lequel les ETA se retrouveraient.

Dans un second temps, Madame GREOLI nous a confirmé que le Cabinet se pencherait sur les possibilités juridiques d'une telle opération. L'EWETA sera informée prochainement.

Et enfin, il faut s'assurer de l'accord des organisations syndicales qui conditionne le démarrage de cette opération. De même qu'il conviendra de s'assurer de l'accord du Conseil d'administration si l'opération de trésorerie est réalisable.

Lors d'une précédente rencontre avec le Cabinet, Monsieur DELAVEUX a eu l'accord d'élargir l'enveloppe 2016 des investissements à l'entretien des investissements. Le projet d'arrêté est passé au Comité de gestion de l'AWIPH et doit à présent passer au gouvernement wallon.

- **Fin de carrière - Dispositif de maintien**

Le Conseil d'administration a voté pour l'augmentation des emplois en dispositif de maintien en diminuant le forfait trimestriel à 500 €. Les ETA prioritaires seront celles qui ont déjà un dispositif de maintien.

- **Contrats d'entreprise**

Un groupe de travail se tiendra le lundi 23 novembre 2015 pour entamer les réflexions sur l'avenir de ce dispositif.

- **Travailleurs**

Pas de commentaires sur les formations / la thématique du stress / la journée des ETA.

- **ETA germanophones**

Pas de commentaires.

1.2.2. Revendications patronales

- **Fonds FSE ETAW**

Réaliser une opération de trésorerie – voir supra.

- **Petite flexibilité**

Analyse sous forme de schéma reprise en page 8 du PowerPoint.

Quelques remarques : Comment fait-on en cas de chômage économique ? Savoir si c'est gérable ? Quelle est la valeur donnée à ce système ?

Ce point n'est pas une priorité.

- **Contrôle médical des travailleurs**

Un employeur a la possibilité d'introduire une période pendant laquelle le travailleur doit se tenir à la disposition du Médecin-conseil (période entre 7h et 20h pendant 4 heures consécutives). Ce point n'est pas une priorité.

- **Modus vivendi – action de grève**

Accepter d'entamer la discussion. A reprendre en commentaire : dans l'attente des négociations en cours. Ce modus vivendi peut être plus large et ne pas se limiter aux actions syndicales mais s'étendre aux relations collectives (par exemple : respect des procédures, cadrage des congés syndicaux, etc.).

- **Transformation de la PFA en chèques repas**

Ce système coûterait moins à l'employeur mais ce ne sera pas subsidié par l'AWIPH, cette proposition semble difficilement réalisable mais l'idée peut être maintenue en vue d'étoffer le cahier de revendications patronales.

DECISIONS DU CA :

1. **Après réflexion et 6 votes sur 29 de ne rien concéder, l'unanimité des membres présents votent pour une marge salariale allant de 20 € à 40 €, toutes charges comprises.**
2. **Le point 1 étant conditionné à l'obtention de l'opération de trésorerie via le FSE ETAW.**
3. **En ce qui concerne le dispositif de maintien, accord pour qu'il passe à 500 € à condition que l'AWIPH double le nombre de places pour ceux qui y ont déjà recours sans qu'il n'y ait une augmentation de l'enveloppe budgétaire.**

2. Divers

Au niveau de la Loterie Nationale, il n'y a rien pour 2015 puisqu'il n'y a pas de budget investissement. L'EWETA a sollicité le Cabinet et l'AWIPH pour un appel à projet virtuel ou des forfaits à l'investissement virtuel.

L'AWIPH et le Cabinet vont solliciter la Loterie Nationale pour une répartition forfaitaire selon les ETP.

Des contacts ont été pris et ils vérifient cette possibilité.

La séance est levée à 16 H 30.

Le président remercie l'assemblée.

Fait à Couillet, le 18 novembre 2015.

Serge DELAVEUX,
Président.